

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Transfert du CLD à Promotion Saguenay
L'AIDE DEVRA ÊTRE TRANSPARENTE ET INDÉPENDANTE DU POLITIQUE, ESTIME JOSÉE NÉRON

SAGUENAY, le 21 janvier 2016 – La conseillère municipale et chef de l'ERD Josée Néron demande au maire de Saguenay et président de Promotion Saguenay, Jean Tremblay, de rendre publique rapidement la façon dont Promotion Saguenay s'acquittera de ses nouvelles fonctions, à la suite du transfert des activités du CLD vers Promotion Saguenay.

«Plusieurs facteurs sont à l'origine de la performance de notre CLD, qui est venu en aide à de nombreux entrepreneurs. Nous pouvons nommer entre autres l'autonomie dans ses opérations, la compétence de son personnel, les critères précis en matière d'octroi de subventions et la dissociation entre le politique et le financement aux entrepreneurs, qui assure leur indépendance décisionnelle. La Ville de Saguenay et Promotion Saguenay ont l'obligation de s'assurer que tous ces facteurs, qui ont fait le succès du CLD, vont subsister», explique la conseillère municipale.

Josée Néron croit que le maire doit présenter l'ensemble des structures et programmes qui seront mis en place à Promotion Saguenay. «Je lui demande de présenter à la population et au milieu d'affaire la structure et l'offre de service qui seront développées par Promotion Saguenay. J'estime que la Ville doit rendre publics les critères pour accorder l'aide et les subventions aux entreprises et garantir qu'elles soient données sans favoritisme», précise Josée Néron. La chef de l'ERD souhaite également savoir quelles mesures seront mises en place pour rendre Promotion Saguenay accessible à tous les entrepreneurs, et ce, indépendamment de leurs allégeances politiques.

Josée Néron avait fait part de ses préoccupations au ministère des Affaires municipales en décembre 2014 concernant le transfert des compétences du CLD à Promotion Saguenay. Elle avait reçu la confirmation du ministère que Promotion Saguenay devra respecter les mêmes règles que la Ville de Saguenay concernant l'accès à l'information et l'attribution de contrats, et que l'organisme sera soumis aux mêmes «exigences actuellement en vigueur en matière d'intégrité, d'éthique et de transparence».

-30-

Renseignements et entrevues :

Catherine Bergeron
Directrice adjointe aux communications et affaires juridiques
Cabinet de l'opposition officielle de Ville de Saguenay
T|418|698|3981 poste 1
C|418|817|5908